

450,000 barils par jour. Les trois raffineries de Sarnia produisent 205,000 barils par jour; viennent ensuite les quatre raffineries de Toronto, dont le rendement est de 162,000 barils par jour. On raffine dans le Québec plus de pétrole brut que dans toute autre province. En 1969, la province de Québec a raffiné par jour 395,000 barils, en comparaison des 343,000 barils de l'Ontario et des 111,000 barils de l'Alberta. Des 66,000 barils de produits raffinés expédiés quotidiennement du Québec, la majeure partie se dirige vers l'Ontario: ce sont des produits de toutes catégories, destinés à la vallée de l'Outaouais, des carburants et autres produits utilisés dans le centre de l'Ontario. Environ 8,000 barils d'essence ont été expédiés chaque jour en Ontario, à l'encontre de la politique nationale du pétrole.

L'Ontario est nettement, à tout prendre, un receveur de produits, dont la plupart viennent du Québec et une certaine quantité de l'Ouest. Les provinces atlantiques envoient au Québec un volume net de 7,000 barils par jour, tandis que l'Alberta expédie la majeure partie de ses produits raffinés à la Colombie-Britannique, aux Territoires du Nord-Ouest et, du côté est, jusqu'en Ontario.

• (10.20 p.m.)

COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—LA POLITIQUE DE PRODUCTION ET DE RECETTES—LE BUDGET ET LES PAIEMENTS DE STABILISATION

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé la parole afin de porter à l'attention de la Chambre un aspect du marché du colza qui va à l'encontre des intérêts des producteurs et pour poser au ministre responsable de la Commission du blé des questions auxquelles il n'a jamais encore pu répondre à la Chambre.

Le 7 décembre, j'ai demandé au ministre s'il ferait en sorte que soit mise en œuvre la recommandation du syndicat du blé de la Saskatchewan visant à confier à la Commission du blé les opérations de commercialisation du colza; la réponse du ministre fut pour le moins équivoque. Le 8 décembre, je demandai au ministre s'il ordonnerait une enquête sur la manipulation des prix et des ventes sur le marché du colza; il me répondit qu'il se renseignerait sur la situation auprès de la bourse des grains de Winnipeg.

Le 17 décembre, j'ai demandé au ministre s'il rendrait compte à la Chambre du résultat de son enquête et il m'a répondu qu'il n'avait alors rien à dire à la Chambre sur ce sujet. Permettez-moi de faire savoir à la Chambre qu'on manipulait le marché. Or, je ne connais aucun autre produit pour lequel il y a deux marchés à terme au Canada—l'un à Winnipeg et l'autre à Thunder Bay.

J'aimerais faire connaître à la Chambre les écarts de prix des marchés à terme en comparant Winnipeg et Thunder Bay et je me réfère pour cela à la *Winnipeg Free Press* du 1^{er} octobre. Ces écarts étaient de 1¼c. le 1^{er} octobre, de ¾ de cent le 8 octobre, de 4c. le 15 octobre, de 1¾c. le 22 octobre, de 5½c. le 29 octobre et puis tout d'un coup le 5 novembre, il y a eu un écart de 49c. entre ces deux marchés à terme voisins. Le 12 novembre, ils sont restés à 41½c., puis finalement le 19 novembre à 45¼c. Cet écart a continué pendant le temps où les plus fortes livraisons effectuées par les cultivateurs commençaient à provenir de la nouvelle récolte, et elles ont diminué depuis. De plus, on peut établir des points de comparai-

son en Saskatchewan, par exemple entre Maidstone et Lloydminster. Un cultivateur de Lloydminster touchera de 6 à 15c. de plus pour la graine de colza que celui de Maidstone. Une situation semblable existe à d'autres points rapprochés. Le prix est plus élevé du côté de l'Alberta.

Je soutiens que dans cette période de temps, il n'y a pas et il n'y a pas eu un marché qui reflétait exactement la valeur du produit. J'affirme que le producteur a touché un prix dans l'Ouest sur le marché local et l'acheteur qui voulait se procurer de la graine de colza pour en faire la livraison ultérieurement sur la côte ouest a été forcé de s'en tenir à un certain prix; et cela se passe à un moment où 2 millions de boisseaux sont entreposés sur la côte ouest et 2 millions à Thunder Bay.

J'estime que ces deux prix, s'ils donnaient les résultats voulus, refléteraient seulement le coût additionnel qu'exige l'entreposage de la graine de colza au port de Thunder Bay pendant l'hiver. L'écart de 45.5 cents ne représente pas ces frais d'entreposage, mais plutôt le pouvoir que détiennent certains intérêts dans ce secteur de manipuler le prix et de le fixer à leur propre avantage. Dans ces conditions, le ministre devrait faire à la Chambre un rapport sur le résultat de ses entretiens avec la bourse des grains de Winnipeg. S'il doit s'en occuper, il devrait prendre des mesures pour remédier à cet état de choses. Après tout, le ministre s'est engagé dans la question en se rendant à Thunder Bay et en présidant à l'ouverture du second marché à terme.

J'ignore comment deux marchés à terme peuvent fonctionner dans l'Ouest du Canada pour un même produit. Il me semble que les producteurs ont souffert des deux opérations à terme: la mise en marché et la manutention. La difficulté qu'ont rencontrée ceux qui négociaient la graine de colza il y a un an résidait dans le fait qu'il n'y en avait pas assez à Vancouver pour satisfaire à la demande. J'estime que cette année la production a été suffisante pour satisfaire à la demande et que, tandis que les produits étaient disponibles, ceux qui les contrôlent ont exercé ce contrôle pour leur profit personnel et au détriment à la fois des producteurs et des acheteurs qui désiraient se rendre à Vancouver et acheter de la graine de colza en prévision des livraisons futures.

Il serait temps que le ministre responsable donne une réponse à la Chambre s'il veut mériter cette responsabilité. S'il veut renoncer à ses fonctions, il est libre de le faire. Il s'agit d'une opération non secrète effectuée sur le marché. Cependant, dans la réponse qu'il m'a donnée, il n'a pas renoncé à ses responsabilités. Il a déclaré qu'il enquêterait sur les circonstances qui ont entouré l'affaire. Il me semble que le moment est venu pour le ministre de faire rapport à la Chambre non seulement sur les résultats de son enquête, mais encore sur les mesures qu'il compte prendre pour remédier à cet état de choses que j'ai décrit et qui a vraiment existé. Je puis dire au ministre que j'ai eu l'occasion de parler à des gens de la Bourse des grains qui sont au courant de cet état de choses et ils m'ont déclaré qu'à leur avis cela ne devrait pas arriver.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il y a près d'un an on instituait un comité chargé d'abord d'étudier la question de la culture de la graine de colza au Canada et de faire